

# COMMUNIQUÉ DU 17 FÉVRIER 2022

## AUGMENTATIONS SALARIALES ET MONTANTS FORFAITAIRES : ENFIN DE BONNES NOUVELLES !

---

Chers membres,

L'APER a eu une rencontre, ce matin, avec les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Ceux-ci nous ont annoncé que les cadres devraient recevoir, ce printemps, les augmentations et les montants forfaitaires suivants :

- 1% en montant forfaitaire (donc non-inclus dans les salaires) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
- 1% en montant forfaitaire (donc non-inclus dans les salaires) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
- Une augmentation des salaires de 2% pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
- Une augmentation des salaires de 2% pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
- Une augmentation des salaires de 2% pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

L'APER a demandé que ces sommes soient versées aux cadres le plus rapidement possible. Le SCT, nous confirmant qu'il s'agissait d'une enveloppe dédiée aux cadres, est prêt à procéder dans la mesure où les associations en feraient la demande par écrit, ce que nous allons faire dès demain.

Finalement, le SCT nous a confirmé qu'une enveloppe additionnelle était disponible afin de corriger des problèmes sectoriels documentés. Ces problématiques, et la gestion de ces sommes, seront discutées lors de la tenue de table de négociation avec le MSSS. Nous avons d'ailleurs une rencontre avec le sous-ministre, monsieur LeHouiller, mercredi prochain.

Enfin, un peu d'équité!

L'équipe de l'APER  
[association@aper.qc.ca](mailto:association@aper.qc.ca)  
514-933-4118



**APER**

AU SOUTIEN  
DES CADRES | SUPPORTING  
MANAGERS